



Avis aux pêcheurs

EKME: #4262602

NOUVELLES MESURES DE GESTION DANS LES ZONES DE PÊCHE DU HOMARD 24 ET 26A-1

Moncton, NB – le 03 février, 2022 - Pêches et Océans Canada (MPO) annonce des modifications aux mesures de gestion dans les zones de pêche du homard (ZPH) 24 et 26A-1 pour la saison 2022.

ZPH 24

- La taille minimale légale de carapace dans la ZPH 24 va augmenter de 74 à **75 millimètres (mm)** pour la saison de pêche 2022.

ZPH 26 A-1

- La taille minimale légale de carapace dans la ZPH 26A-1 va augmenter de 74 à **75 millimètres (mm)** pour la saison de pêche 2022. La taille minimale légale de carapace va demeurer à 75 mm en 2023 et va augmenter à 76 mm pour la saison 2024.

L'augmentation de la taille minimale légale dans les ZPH 24 et 26A1 n'occasionnera pas de changement de la taille des mécanismes d'échappement. Ils seront la même taille qu'en 2021, soit à un minimum de 43 mm x 127 mm ou 42 mm x 254 mm.

Longueur du mécanisme d'échappement entre 127 mm et moins de 254 mm	
Taille minimale de carapace	Hauteur minimale du mécanisme d'échappement
>71 mm à 73 mm	42 mm
>73 mm à 76 mm	43 mm
>76 mm	44 mm
Longueur du mécanisme d'échappement de 254 mm et plus	
Taille minimale de carapace	Hauteur minimale du mécanisme d'échappement
>73 mm à 76 mm	41 mm
>73 mm à 76 mm	42 mm
>76 mm à 80 mm	43 mm
>80 mm	44 mm excepté dans les zones suivante: ZPH 26B nord: 46 mm ZPH 26B sud: 47 mm

Les dates d'ouverture de la pêche dans ces zones et les autres mesures de gestion seront annoncées à une date ultérieure.

POUR PLUS D'INFORMATION :

Pierre Mallet
Gestion de la ressource
Pêches et des Océans Canada
Moncton N.-B.
506-874-0513
Pierre.Mallet@dfo-mpo.gc.ca

Ben Moore
Gestion de la ressource
Pêches et des Océans Canada
Charlottetown, I.P.E.
902-370-7094
Benjamin.Moore@dfo-mpo.gc.ca

Alan Dwyer
Gestion de la ressource
Pêches et des Océans Canada
Antigonish, N.E.
902-735-7114
Alan.Dwyer@dfo-mpo.gc.ca